

de ses agens et beaucoup d'argent, sir Charles Bagot ne pouvait pas obtenir quelque procession, quelque populace empressée et curieuse impromptu, quelque marche triomphale, quelque rutilante harangue, il lui sera permis de faire inventer une brillante réception qui sera publiée par tous les journaux ; cela coûtera peut-être même moins cher que de faire la chose en réalité et l'effet en sera presque le même.

Arrivé à son gouvernement sir Charles Bagot devra tenir un lever afin de connaître immédiatement ceux qui ne seraient pas fâchés d'obtenir quelques faveurs, ceux qui en ont obtenu déjà, ceux qui se croient sur le point d'en obtenir. Il lui faudra pour ce jour-là étudier devant son miroir un visage riant et pensif à la fois afin que chacun en le voyant puisse concevoir de suite des espérances et se persuader aussi qu'il faut faire beaucoup pour contenter le maître et voir réaliser ces espérances. Il faut pour chaque personne introduite un sourire différent afin que les plus benêts comme ceux qui se croient les plus fins se retirent enchantés de leur acte de servitude.

Installé dans son gouvernement Sir Charles Bagot devra montrer une grande sévérité de mœurs privées ; il devra faire venir auprès de lui aussitôt que possible son épouse légitime s'en tenir ou avoir l'air de s'en tenir à elle seule et éviter avec soin les intrigues scandaleuses ; chose qui lui sera facile vu son âge très-mur. Cette recommandation ne vient nullement d'un désir importun et déplacé de défendre la morale publique ; mais il est nécessaire à nos vues de contraster en tout avec lord Sydenham dont nous devons avoir l'air de condamner toute la conduite, privée aussi bien que publique, afin de mieux continuer son œuvre et de prendre les Canadiens au même piège avec un appât différent.

Sir Charles Bagot devra faire régner dans tous ses actes un ton tory de fermeté et de franchise propre à inspirer plus de respect et de crainte que les décevantes tergiversations, les sottes courtisanneries des whigs. Par exemple lorsqu'une pétition ou message lui sera présenté par des citoyens ou par la législature sur quelque sujet indifférent qu'il lui serait impossible de traiter par lui-même ou sur quelque demande peu importante qu'il sait pouvoir être accordée il devra refuser de suite et nettement sans laisser aucune espérance ; il leur ôtera ainsi l'envie d'y revenir une seconde fois. Mais sur quelque grand objet comme la réforme des conseils et toutes les prérogatives royales, il pourra laisser régner le doute et l'espoir, gagner du tems sans faire murmurer, car on dira naturellement : "Il est franc et s'il n'y avait pas lieu de réussir il l'aurait dit de suite, vous avez bien vu à propos de telle et telle requête ; il ne pouvait les accorder, il les a refusées tout net et sans peur ; allons, courage ; ne désespérons pas." C'est par de semblables escamotages faciles et à la portée de tout le monde, qu'on amuse gouverne, conserve, exploite et tient sous le joug les pays assez badauds pour ne pas voir par quel bout leur chaîne est attachée.

Au sujet des emplois, d'honneur et surtout de profit Sir Charles Bagot devra n'agir qu'avec la plus grande prudence ; car c'est, après tout, le grand, le seul moyen de bien subjugué un pays. Tenir une nation par tous ses ambitieux, c'est tenir un homme par les poils de sa barbe. Quant aux emplois déjà distribués il devra ne les retirer que de gens peu dangereux par leurs talents ou leur influence, et toujours sous une apparence de justice publique ; on trouve toujours quelque sujet de plainte contre un employé qu'on veut renvoyer ; il a toujours des envieux qui l'épient ; s'il veut déplacer quelqu'officier ce ne doit être que rarement et lorsqu'il pourra lui donner un remplaçant plus dangereux au dehors